

27 janvier 2009

09.304

Question Raymond Clottu et Pierre Hainard**Racket ou prévention?**

Le 15 janvier 2009, un quotidien neuchâtelois réagissait à une large distribution d'amendes sur le parking de la Vue-des-Alpes où tous les véhicules garés sur le bord de la route ont été épinglés. Interpellé, le porte-parole de la police cantonale a répondu, nous le citons: "le col de la Vue-des-Alpes est un axe cantonal, et même international, qui doit rester d'une fluidité maximale." En effet, il y a des règles et nous devons les respecter. Mais nous ferons remarquer à nos autorités que la fluidité du trafic n'a pas du tout été garantie du 31 décembre 2008 au 5 janvier 2009 sur la route Corcelles-Pontarlier. La fermeture de cette dernière – qui est aussi un axe cantonal et international – n'a vraisemblablement pas posé de gros problèmes à nos autorités. Mais peut-être pensent-elles que le Val-de-Travers est hors du canton...

Encore une fois nous déplorons cette forme de racket qui a pour seule et unique fin de renflouer les finances cantonales. Nos policiers auraient très bien pu se contenter de mettre des avertissements, un geste sympathique pour marquer ce début d'année.

Le chef de département compte-t-il donner des directives claires à l'état-major de la police cantonale en matière de prévention?